



CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-troisième session

Rome (Italie), 9-13 mai 2016

Récapitulatif des recommandations issues des commissions régionales et des principales réunions organisées dans la région Proche-Orient

RÉSUMÉ

Le présent document est une brève synthèse des principales conclusions et recommandations formulées par les commissions régionales du Proche-Orient et d'Afrique du Nord en 2014-2015, à savoir la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO), à sa vingt-deuxième session, la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES), à sa huitième session, la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC) et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO). Il présente aussi les conclusions d'autres réunions importantes, en particulier la réunion de la Plateforme de collaboration régionale sur la consommation de l'eau, la productivité des eaux et la gestion de la sécheresse, l'Atelier régional à parties prenantes multiples sur la sécurité alimentaire et la nutrition et les réunions régionales sur la petite agriculture et l'élevage.

Indications que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence souhaitera peut-être:

- prendre note des recommandations formulées par les commissions et inviter les États Membres à les mettre en œuvre;
- prendre note des principales réunions organisées;
- saluer l'intégration des principaux ateliers et des principales réunions dans le cadre des initiatives régionales pour faire en sorte que les recommandations soient mises en œuvre.

TABLE DES MATIÈRES

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



	<i>Page</i>
<i>I. Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO)</i>	<i>3</i>
<i>II. Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES)</i>	<i>4</i>
<i>III. Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC) et Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO)</i>	<i>5</i>
<i>IV. Commission de l'agriculture et de l'utilisation des terres et des eaux</i>	<i>6</i>
<i>V. Plateforme de collaboration régionale sur la consommation de l'eau, la productivité des eaux et la gestion de la sécheresse dans le secteur agricole</i>	<i>7</i>
<i>VI. Atelier régional à parties prenantes multiples sur la sécurité alimentaire et la nutrition</i>	<i>7</i>
<i>VII. Réunions régionales sur la petite agriculture</i>	<i>8</i>
<i>VIII. Réunions régionales sur les questions prioritaires dans le secteur de l'élevage</i>	<i>9</i>

I. COMMISSION DES FORÊTS ET DES PARCOURS POUR LE PROCHE-ORIENT (CFPPO)¹

1. La vingt-deuxième session de la CFPPO a eu lieu à Tlemcen (Algérie), du 13 au 17 décembre 2015. Y ont participé 29 représentants de 14 États Membres et 3 représentants d'organisations intergouvernementales mondiales ou régionales. Organisée parallèlement à la session de la Commission, la quatrième Semaine forestière pour le Proche-Orient a réuni 137 représentants de cinq pays, de 15 entreprises nationales et d'organisations non gouvernementales.

2. *En ce qui concerne les questions relatives aux politiques et réglementations, la Commission a formulé les recommandations suivantes:*

- appuyer l'élaboration d'une stratégie régionale en faveur des forêts et des parcours comportant des plans d'action de nature à améliorer les processus généraux d'information et de mise en œuvre concernant les forêts et les parcours dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, et donner des indications sur la coordination et la collaboration entre les pays et la FAO quant à son élaboration;
- renforcer les politiques et stratégies des pays relatives aux forêts et aux parcours, démontrer leurs contributions au développement national du point de vue environnemental, économique et social, et étudier leurs liens avec le changement climatique, la sécurité alimentaire et d'autres domaines et secteurs pertinents dans la région;
- donner des indications aux membres et à la FAO quant à la coordination et la collaboration à l'appui de la mise en œuvre des engagements internationaux liés aux forêts et aux parcours à l'échelle régionale;
- encourager les pays à renforcer la participation non sélective des communautés locales à leurs efforts nationaux de développement et entreprendre des réformes des politiques et des cadres juridiques de nature à créer des conditions favorables aux financements privés dans le secteur forestier pour les petites et grandes entreprises forestières;
- encourager les pays à se pencher sur les modalités qui permettraient d'intégrer une prise en compte systématique des questions de parité hommes-femmes dans les politiques et programmes forestiers, et à mettre en commun leurs données d'expérience sur des initiatives concernant la parité hommes-femmes et les jeunes afin d'améliorer la compréhension de ces thèmes;
- encourager les pays à examiner les critères et indicateurs proposés pour une gestion durable des forêts et des parcours dans la région, en tant que cadre général, procéder à des consultations nationales afin de recenser les indicateurs qui sont déjà utilisés à l'échelle nationale, indiquer des critères qui pourraient être appliqués et communiquer les résultats de leur application expérimentale dans certains sites pilotes du pays;
- encourager la mise en place d'une politique favorable et de conditions juridiques de nature à attirer des financements privés dans le secteur des forêts et des parcours pour des petites et grandes entreprises;
- encourager les pays à élaborer des projets et des programmes mettant davantage l'accent sur l'adaptation au changement climatique, en raison de la pertinence de cette question pour les forêts et les parcours de la région;
- appuyer, compte tenu du roulement géographique, la nomination du Ministre libanais de l'agriculture à la présidence du Comité des forêts lors de la vingt-troisième session du Comité, en juillet 2016.

¹ On trouvera le rapport complet de la vingt-deuxième session de la CFPPO et les documents connexes sur le site web de la Commission, à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/forestry/31112/fr/>.

3. *En ce qui concerne les questions relatives au programme et au budget, la Commission a formulé les recommandations suivantes:*

- aider à l'adoption de critères et d'indicateurs dans la région et recenser des domaines nécessitant un appui supplémentaire par l'intermédiaire de groupes de travail nouveaux ou existants dans le cadre du Comité des forêts;
- appuyer la mise en œuvre de la restauration des forêts et des paysages dans la région et donner des indications sur le renforcement des capacités et la formation aux nouvelles technologies relatives à la surveillance des terres arides;
- appuyer le suivi d'initiatives de restauration dans les pays et l'élaboration de programmes de restauration dans les terres arides afin de viser, entre autres, la neutralité du point de vue de la dégradation des terres;
- assurer une gestion durable de la diversité biologique dans les parcours forestiers de la région, y compris le suivi des espèces végétales;
- mettre au point une gestion adaptative qui permette de renforcer la résilience des forêts et des parcours dans la région;
- aider à ce que la parité hommes-femmes soit systématiquement prise en compte dans les politiques et assurer la participation des jeunes aux initiatives nationales;
- aider les pays à évaluer les biens et services fournis par les forêts et les parcours dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord et améliorer la communication sur les forêts et les parcours.

II. COMMISSION RÉGIONALE DES PÊCHES (CORÉPÊCHES)

4. La huitième session de la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES) s'est tenue à Mascate (Sultanat d'Oman), du 12 au 14 mai 2015. Vingt et un délégués des huit États Membres de la Commission régionale des pêches, ainsi que deux observateurs ont participé à la session. Les participants ont examiné le travail effectué par la Commission et ses rapports financiers et administratifs, ainsi que des questions d'un intérêt particulier pour la région, à savoir la notification de l'état des stocks de poissons, la collecte et la communication de données régionales minimum et le développement de l'aquaculture. Ils se sont aussi penchés sur le fonctionnement de la Commission, y compris le renforcement de son Secrétariat, et ont adopté le programme de travail pour 2015 et 2016.

5. *En ce qui concerne les questions relatives aux politiques et réglementations, la Commission:*

- a jugé opportun de mener une approche concertée de la gestion des pêches et du développement de l'aquaculture, compte tenu du caractère commun de l'écosystème marin et des ressources halieutiques dans la région relevant de sa compétence;
- a reconnu qu'il était urgent de définir des mesures stratégiques et coordonnées en vue de la gestion efficace des pêches d'un nombre croissant d'espèces commercialement importantes et de leur exploitation durable;
- a salué les activités menées par le Groupe de travail sur l'aquaculture, tout en sachant que certaines activités planifiées n'avaient pu être entreprises en raison de contraintes budgétaires;
- a pris note des principaux problèmes ayant une incidence sur l'efficacité et le bon fonctionnement du Système régional d'information aquacole (SRIA), a adopté le mandat de son personnel et s'est félicitée de l'appui que le Koweït prêtait au SRIA;
- a noté les conclusions du Groupe de travail sur la gestion des pêches et a confirmé la pertinence des priorités régionales relevées, y compris l'évaluation commune des ressources halieutiques partagées et les plans de gestion régionaux;
- a constaté avec préoccupation qu'aucune des activités prioritaires recensées par le Groupe de travail n'avait été entreprise au cours de la période intersessions et a appelé les États Membres à participer davantage aux activités de la Commission et à la mise en œuvre de ses décisions;
- a adopté le projet de recommandation RECOFI/8/2015/1 sur les exigences minimales en matière de communication de données et d'informations sur l'aquaculture et est convenue d'une date limite, chaque année, pour la présentation des données et informations aquacoles obligatoires;

- a été informée que les données indiquées dans la recommandation RECOFI/6/2011/1 sur les exigences minimales en matière de communication de données constituent une base satisfaisante afin de suivre la situation des activités de pêche et l'état des ressources, ainsi que pour prendre des mesures de gestion;
- a décidé que le SRIA comprendrait les données collectées dans le cadre de la recommandation susmentionnée, a reconnu qu'il fallait créer un protocole commun d'accès aux données et mettre au point une base de données normalisée et intégrée, et a approuvé la diffusion des données au moyen du SRIA.

6. *En ce qui concerne les questions relatives au programme et au budget, la Commission:*

- s'est penchée sur le renforcement du Secrétariat, y compris son emplacement dans un État Membre de la Commission, est convenue que la décision relative au budget et éléments connexes devraient être examinée et adoptée lors d'une réunion spéciale, en 2016;
- a noté que le Koweït avait proposé d'accueillir le siège de la Commission et son Secrétariat s'ils devaient être déplacés;
- est convenue, compte tenu des difficultés budgétaires persistantes, de réduire les activités du Groupe de travail sur la gestion des pêches afin de se concentrer uniquement sur la première priorité: l'évaluation régionale du stock de thazard;
- a réduit le nombre d'activités du Groupe de travail sur l'aquaculture et a regroupé certaines d'entre elles;
- a confirmé que la neuvième session de CORÉPÊCHES serait organisée par le Koweït, en mai 2017.

III. COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN DANS LA RÉGION CENTRALE (CRC) ET COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN DANS LA RÉGION OCCIDENTALE (CLCPRO)

7. La vingt-neuvième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC) s'est tenue à Dubaï (Émirats arabes unis), en novembre 2014. Y ont participé 25 délégués, dix États Membres, le groupe Acridiens de la FAO et trois organisations de lutte contre le criquet pèlerin. La Commission a examiné les activités menées depuis la dernière session, y compris les rapports administratif et financier, a adopté le programme de travail pour 2015 et 2016 et a formulé les recommandations énoncées ci-après.

8. *En ce qui concerne les questions relatives aux politiques et réglementations, la Commission a recommandé:*

- au représentant de l'Éthiopie et au Secrétariat de la Commission de communiquer avec les autorités responsables de Djibouti afin de stimuler leur participation à la Commission et d'encourager le versement de leurs contributions annuelles et arriérés;
- à la Commission de se rendre au Bahreïn, au Koweït et en Arabie Saoudite afin d'y rencontrer les ministres concernés pour leur présenter un aperçu des activités de la Commission et de son rôle dans la lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale, et les inviter à apporter un appui aux efforts de la Commission;
- de contacter les autorités concernées au Yémen pour faire en sorte que l'assistance de la communauté des donateurs en faveur de ce pays, d'un montant de 1 350 000 USD, soit consacrée uniquement à des activités de lutte contre le criquet pèlerin.

9. *En ce qui concerne les questions relatives au programme et au budget, la Commission est convenue de ce qui suit:*

- inviter tous les États Membres à la trentième session et au cinquantième anniversaire de la CRC (à la charge du fonds fiduciaire de la Commission);
- doubler le montant de la contribution des États Membres, en portant toute l'attention voulue à la correspondance échangée avec chaque pays à ce sujet;
- élaborer un document d'orientation à l'appui de l'exécution des mécanismes financiers mis en place dans la région centrale afin de lutter contre le criquet pèlerin et créer un fonds régional d'urgence destiné aux situations d'urgence provoquées par le criquet pèlerin, doté de 150 000 USD issus du fonds fiduciaire de la Commission.

10. La septième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) s'est tenue en Mauritanie, du 22 au 26 juin 2014. Y ont assisté 16 participants, neuf des dix États Membres de la Commission (seule la Libye n'était pas représentée), le groupe Acridiens de la FAO et trois organisations: la CRC, l'Union du Maghreb arabe (UMA) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La Commission a examiné l'ensemble des activités réalisées depuis la sixième session.

11. *En ce qui concerne les questions relatives aux politiques et réglementations, la Commission a demandé:*

- aux États Membres d'envoyer leurs plans 2014 de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin, conformément au système de surveillance mis au point pendant la réunion d'experts tenue en juin 2014 et approuvé lors de la septième session de la CLCPRO;
- aux États Membres de poursuivre l'exécution du cahier des charges environnementales (CCE): cartographie des zones sensibles, utilisation du Système de gestion des stocks de pesticides, introduction de mesures d'atténuation dans le cadre des opérations de lutte et recours accru aux biopesticides;
- aux États Membres de communiquer au Conseil de la FAO les conclusions et les recommandations formulées à l'issue de la Réunion ministérielle tenue à Alger en 2015;
- au Secrétariat de la Commission de mettre au point et de signer des protocoles d'accord avec l'UMA, l'UEMOA, l'Autorité du Liptako-Gourma et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);
- aux États Membres et au Secrétariat de constituer un stock minimum de pesticides dans l'un des pays frontaliers, par triangulation ou acquisition, en vue de leur utilisation si nécessaire.

12. *En ce qui concerne les questions relatives au programme et au budget, la Commission:*

- a approuvé les comptes annuels 2012, 2013 et 2014 et les plans de travail et budget pour la période 2014-2016.

IV. COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DE L'UTILISATION DES TERRES ET DES EAUX POUR LE PROCHE-ORIENT

13. La présente Commission ne s'est plus réunie depuis sa septième session, tenue en 2012, et son statut est en cours d'examen dans le cadre de l'Initiative régionale sur la raréfaction de l'eau.

V. PLATEFORME DE COLLABORATION RÉGIONALE SUR LA CONSOMMATION DE L'EAU, LA PRODUCTIVITÉ DES EAUX ET LA GESTION DE LA SÉCHERESSE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

14. Un atelier régional sur la mise en service de la Plateforme de collaboration régionale sur la consommation d'eau, la productivité des eaux et la gestion de la sécheresse dans le secteur agricole a été organisé au Caire (Égypte), du 27 au 29 octobre 2015, en tant qu'événement marquant de l'Initiative régionale sur la raréfaction de l'eau. L'atelier a réuni une centaine de participants nationaux, régionaux et internationaux, y compris des fonctionnaires gouvernementaux, des experts et des décideurs politiques qui participent à la gestion des eaux agricoles et de la sécheresse. L'atelier a été coparrainé par l'Institut Daugherty Water for Food du Nebraska (États-Unis d'Amérique) et ouvert par le Ministère égyptien des ressources en eau.

15. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:

- proposer et examiner un plan de travail pour 2016-2017 en vue de la mise en service de la Plateforme de collaboration régionale sur la consommation d'eau (en vue d'une réduction), la productivité des eaux (en vue d'une augmentation) et la gestion des épisodes de sécheresse (à des fins de préparation) dans le secteur agricole;
- appliquer les mesures de télédétection qui permettent d'obtenir les données nécessaires et de satisfaire les besoins opérationnels qui permettent de suivre des paramètres fondamentaux en ce qui concerne l'eau;
- recenser des systèmes agricoles infranationaux au sein desquels seront suivis des paramètres fondamentaux en ce qui concerne l'eau;
- répartir les rôles et les responsabilités en vue de la mise en œuvre des différentes composantes du plan de travail;
- concevoir des dispositions institutionnelles efficaces qui permettent de suivre les sécheresses et d'émettre des alertes rapides, de réaliser des évaluations des risques et de la vulnérabilité, de mettre au point des plans d'intervention et de prendre des mesures;
- donner des détails sur l'utilisation des ressources financières à l'appui des pays afin de mettre en service la Plateforme de collaboration régionale;
- recommander des modalités de gouvernance optimales de la Plateforme de collaboration régionale, y compris la composition du comité directeur et du comité technique.

16. Les activités de l'atelier ont permis:

- de créer un système de suivi régional et normalisé fondé sur la télédétection en matière de consommation d'eau, de productivité des eaux et d'alerte rapide en cas de sécheresse;
- d'élaborer un accord de partenariat opérationnel et bien structuré pour que les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord puissent améliorer leurs systèmes de collecte, de traitement et de suivi des données en ce qui concerne la consommation d'eau, la productivité des eaux agricoles et l'alerte rapide en cas de sécheresse;
- de concevoir un plan de travail axé sur les résultats au niveau des pays, y compris le renforcement des capacités et des programmes sur le terrain pour les années 2016 et 2017.

VI. ATELIER RÉGIONAL À PARTIES PRENANTES MULTIPLES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

17. Le quatrième Atelier régional à parties prenantes multiples sur la sécurité alimentaire et la nutrition (dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord) s'est tenu à Amman (Jordanie), les 28 et 29 avril 2015 et a été coorganisé par le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord de la FAO (FAO/RNE), le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et le Bureau régional du Programme alimentaire mondial (PAM) au Caire, en partenariat avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Ligue des États arabes (LEA). L'atelier

fait partie des concertations sur les politiques encouragées par l'initiative régionale Renforcer la résilience pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

18. L'atelier a permis d'examiner les cinq thèmes majeurs suivants:

- l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition au Proche-Orient grâce à une collaboration et des partenariats régionaux;
- le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (avant son adoption à la quarante-deuxième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, en octobre 2015);
- la deuxième Conférence internationale conjointe FAO/OMS sur la nutrition (CIN2);
- les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture;
- le Cadre stratégique régional pour la réduction des pertes et gaspillages de nourriture.

19. Les participants à l'atelier ont recommandé:

- d'améliorer la coordination des efforts, de mener une analyse approfondie des problèmes complexes rencontrés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et du rôle des systèmes d'information connexes et de mettre l'accent sur les mesures de protection sociale en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- de créer des mécanismes nationaux et à parties prenantes multiples qui permettent de mettre en œuvre les principes susmentionnés dans la région Proche-Orient;
- de mettre en place un comité directeur qui joue un rôle de chef de file et suive la mise en œuvre des engagements pris lors de la CIN2 au niveau national, et d'examiner les progrès accomplis lors de futurs ateliers régionaux à parties prenantes multiples;
- d'aider les ministères et les organismes techniques à réaliser les objectifs énoncés dans les principes susmentionnés, l'accent étant mis sur un environnement porteur, qui favorise des investissements plus responsables;
- d'intensifier les efforts consentis en vue de la mise en œuvre du Cadre stratégique régional pour la réduction des pertes et gaspillages de nourriture, au moyen de plans et de programmes mis en place au niveau national.

20. Les participants ont souligné qu'il était important que les États Membres et les parties prenantes régionales considèrent cette tribune comme la leur et qu'ils passent de la parole aux actes. Ils ont enfin vivement recommandé de créer un comité directeur dont les objectifs seraient les suivants: i) donner une direction stratégique aux ateliers régionaux à parties prenantes multiples et aux échanges entre les États Membres; ii) plaider en faveur de la mise en œuvre des recommandations adoptées et en assurer le suivi; iii) mettre au point des plans d'action à partir des recommandations et d'autres plateformes, y compris des conférences régionales au niveau ministériel.

VII. RÉUNIONS RÉGIONALES SUR LA PETITE AGRICULTURE

21. Des réunions ont été organisées dans le cadre de l'initiative régionale sur la petite agriculture au service du développement pour tous. Y ont participé des représentants de dix pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord et de partenaires internationaux.

22. La réunion organisée en mars a permis aux représentants des États Membres présents de se pencher sur les problèmes rencontrés dans leur pays en ce qui concerne la petite agriculture, d'échanger des expériences s'agissant des approches et stratégies adoptées et de convenir du contenu de l'étude sur la petite agriculture qui serait menée par la FAO, en partenariat avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIEHAM) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

23. Les résultats de l'étude ont été présentés lors de la réunion régionale organisée en décembre 2015, au cours de laquelle le plan de travail de l'initiative régionale pour 2016-2017 a été examiné.

24. Les conclusions des débats ont été les suivantes: 1) il n'existe pas de définition unique de la petite agriculture et les nombreuses définitions que l'on peut en proposer dépendent des objectifs poursuivis (prise de décisions politiques, recherche, etc.); en outre, les systèmes statistiques nationaux existants ne permettent pas de rendre compte de manière satisfaisante des différentes facettes de la petite agriculture; 2) dans les travaux futurs, il faudra que l'accent soit mis sur l'importance des politiques, des institutions et de la gouvernance afin de disposer d'un cadre en ce qui concerne l'assistance au niveau communautaire; 3) il faut investir en faveur d'une production à petite échelle durable et innovante; 4) une meilleure compréhension des systèmes alimentaires et des modèles de consommation et de production à petite échelle est nécessaire et doit être encouragée; 5) il faut soutenir les politiques en faveur de l'emploi dans les zones rurales et mettre l'accent sur la parité hommes-femmes et sur les jeunes; et 6) le secteur de la petite agriculture doit être aidé au moyen du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial, afin de renforcer la résilience au changement climatique.

VIII. RÉUNIONS RÉGIONALES CONSACRÉES AUX QUESTIONS PRIORITAIRES DANS LE DOMAINE DE L'ÉLEVAGE

25. La FAO a organisé plusieurs réunions et consultations régionales sur les questions prioritaires dans le domaine de l'élevage. Les réunions ont été organisées en collaboration avec des partenaires stratégiques, y compris l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), et ont porté sur le coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient, la fièvre aphteuse, les aliments pour animaux et le rôle de l'élevage dans la sécurité alimentaire et la nutrition.

26. Une consultation technique régionale sur la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord a été organisée au Caire (Égypte), les 17 et 18 janvier 2016. La consultation a réuni 65 fonctionnaires techniques principaux de 12 pays de la région, des scientifiques de premier plan et des experts de l'élevage d'institutions et d'organisations internationales avec lesquelles il existe une collaboration (OIE, OMS, ICARDA et Service de l'inspection de la santé des plantes et des animaux du Ministère de l'agriculture des États-Unis d'Amérique). La consultation a permis de se pencher sur l'étude détaillée du rôle que jouent l'élevage et la sécurité alimentaire de la région Proche-Orient et Afrique du Nord et de formuler des recommandations, qui ont été intégrées dans le document de travail NERC/16/4/Rev.5.

27. Un atelier régional a été organisé à Doha (Qatar), du 1^{er} au 3 décembre 2015, dans le cadre du plan par étapes consacré à la fièvre aphteuse et à la peste des petits ruminants. Il s'agissait de la troisième étape du plan. Y ont assisté 50 participants de 12 pays du Proche-Orient, des représentants d'agences internationales et régionales et des observateurs nationaux. Les représentants des pays ont communiqué les progrès accomplis au niveau national en ce qui concerne la maîtrise progressive de la fièvre aphteuse et la stratégie et le plan par étapes convenus à l'échelle régionale. Ils ont aussi évalué la situation en ce qui concerne la peste des petits ruminants ainsi que leur plan de marche en vue de l'éradication de cette maladie, conformément à la Stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la peste des petits ruminants, adoptée par plus de 100 pays à Abidjan (Côte d'Ivoire), en avril 2015.

28. Deux consultations techniques régionales sur le coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient ont été organisées, la première à Mascate (Sultanat d'Oman), les 20 et 21 mai 2014, la seconde à Doha (Qatar), du 27 au 29 avril 2015. La Déclaration de Mascate² et la Déclaration de Doha³

² http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/newsroom/docs/Oman%20Muscat%20Declaration_Final%20May%202014.pdf (en anglais).

³ http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/documents/docs/Doha_Declaration_2015.pdf (en anglais).

ont ouvert la voie pour que les pays collaborent dans la lutte contre cette maladie infectieuse émergente qui touche en premier lieu les pays du Golfe.

29. Une réunion d'experts sur les ressources destinées à l'alimentation des animaux et leur gestion dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord a été organisée à Mascate (Sultanat d'Oman), du 24 au 26 mars 2014, conjointement par la FAO, l'ICARDA et le Ministère de l'agriculture et de la pêche du Sultanat d'Oman. Elle a réuni 29 participants de huit pays de la région et d'organisations régionales et internationales. Les pays sont convenus d'entreprendre un inventaire des aliments pour animaux, avec leur composition chimique et leurs valeurs nutritionnelles, de caractériser et de cartographier les systèmes d'alimentation, de suivre les cours et le commerce des aliments pour animaux et des ingrédients qui entrent dans leur composition, d'analyser et de prévoir la demande et l'offre d'aliments pour animaux, d'élaborer des stratégies d'alimentation animale et de gestion des ressources en aliments pour animaux, d'illustrer des expériences couronnées de succès et de créer une plateforme d'échange d'informations avec des experts.